

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3897

16 décembre 2014

### SOMMAIRE

<b>AAS Aviation Airport Systems S.A.</b> .....	<b>187010</b>	<b>Campiello S.A.</b> .....	<b>187020</b>
<b>Accent Aigu</b> .....	<b>187010</b>	<b>Capesius et Reding S.à r.l.</b> .....	<b>187020</b>
<b>ADLG Commanditée</b> .....	<b>187010</b>	<b>Capital International Management Com-</b>	
<b>Adrenova S.A.</b> .....	<b>187011</b>	<b>pany</b> .....	<b>187020</b>
<b>AECOM Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> ..	<b>187012</b>	<b>Capital International Management Com-</b>	
<b>Affretement Transports Services S.à r.l.</b>		<b>pany</b> .....	<b>187021</b>
.....	<b>187012</b>	<b>CF Consulting S.à r.l.</b> .....	<b>187023</b>
<b>Agence de Voyages Simon S.A.</b> .....	<b>187012</b>	<b>CG2M S.à r.l.</b> .....	<b>187021</b>
<b>AGS Airports International s.à r.l.</b> .....	<b>187012</b>	<b>Chimindu International S.A.</b> .....	<b>187023</b>
<b>Ajeb</b> .....	<b>187012</b>	<b>CleveXel Pharma International</b> .....	<b>187010</b>
<b>Allcorp S.à r.l.</b> .....	<b>187013</b>	<b>Corel Software (Lux), S.à r.l.</b> .....	<b>187019</b>
<b>Altaï S.à r.l.</b> .....	<b>187013</b>	<b>Crown Manco S.à r.l.</b> .....	<b>187019</b>
<b>Alteri S.A.</b> .....	<b>187013</b>	<b>fkon CONSULTING S.à.r.l.</b> .....	<b>187018</b>
<b>Antane Investments S.à r.l.</b> .....	<b>187013</b>	<b>INVESCO Real Estate Management S.à r.l.</b>	
<b>Arcitro S.A.</b> .....	<b>187013</b>	.....	<b>187056</b>
<b>Arcitro S.A.</b> .....	<b>187014</b>	<b>Leo DT-Europe S.à r.l.</b> .....	<b>187055</b>
<b>Atalaya Luxco PIKco</b> .....	<b>187010</b>	<b>MML Capital Europe VI S.à r.l.</b> .....	<b>187035</b>
<b>Bayan Sàrl</b> .....	<b>187010</b>	<b>MML Capital VI Equity S.A.</b> .....	<b>187024</b>
<b>Bethel Investment S.A.</b> .....	<b>187014</b>	<b>Müller Trade AG</b> .....	<b>187055</b>
<b>BILFINGER FRB Solutions S.à r.l.</b> .....	<b>187015</b>	<b>Neipperg S.A.</b> .....	<b>187056</b>
<b>Bio-Green</b> .....	<b>187015</b>	<b>Nickel Grafton One S.à r.l.</b> .....	<b>187043</b>
<b>BMC Capital Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>187015</b>	<b>Oyster Asset Management S.A.</b> .....	<b>187055</b>
<b>BPH</b> .....	<b>187019</b>	<b>Patron Scimitar Holding S. à r.l.</b> .....	<b>187056</b>
<b>B.P. &amp; Partners S.A.</b> .....	<b>187017</b>	<b>PHM Topco 13 S.à r.l.</b> .....	<b>187050</b>
<b>Brook Rock Holdings</b> .....	<b>187018</b>	<b>Valerus Compression Services</b> .....	<b>187052</b>
<b>Bureau d'Assistance Comptable et Fiscale</b>		<b>Virta Ventures S.à r.l.</b> .....	<b>187012</b>
<b>S.A.</b> .....	<b>187018</b>	<b>Wakil Investment S.A.</b> .....	<b>187014</b>
<b>Cadogan Capital Partners S.C.A.</b> .....	<b>187019</b>	<b>Zender International S.A.</b> .....	<b>187054</b>

**Bayan Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 105.820.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014 que le siège social de la Société est transféré à compter du 02 décembre 2014, du 30 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, au 49 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014191688/15.

(140214029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**Atalaya Luxco PIKco, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 186.929.

—  
*Extrait des décisions de l'assemblée des actionnaires de la société pris en date du 12 novembre 2014*

En date du 12 Novembre 2014, les actionnaires de la Société ont pris la résolution suivante:

- nommer la société Ernst & Young S.A., ayant le siège sociale à 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculé auprès de RCSL sous le numéro B 47.771, en tant que réviseur d'entreprise agréée jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels se terminant 31 Décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Décembre 2014.

Référence de publication: 2014191636/14.

(140213598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**AAS Aviation Airport Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 112.503.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191638/9.

(140214087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**Accent Aigu, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 59, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.537.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191640/9.

(140213715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**ADLG Commanditée, Société Anonyme,**

**(anc. CleveXel Pharma International).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 173.255.

—  
Constituée le 29/11/2012 et publié dans le mémorial C Numéro 120 du 17 janvier 2013. Référence de publication: 2012159378/255.

(120210704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Décision du conseil d'administration du 27 novembre 2014

Première décision

Le Conseil d'administration, conformément à l'article 10 des statuts, nomme monsieur Jean-Félix Lalanne, membre du Conseil d'administration de la Société, en qualité de Président du Conseil d'administration, pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014191642/17.

(140213489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

**Adrenova S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 135.738.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

La société dénommée «SERVIMAT S.A.», ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 33, rue Sainte Zithe, R.C.S. Luxembourg B 36812,

ici représentée par:

a) Madame Anique BOURKEL, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 33, rue Sainte Zithe;

b) Mademoiselle Jil KLEIN, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 33, rue Sainte Zithe;

agissant en leurs qualités d'administrateurs de la société avec pouvoir de l'engager par leurs signatures conjointes.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que la société anonyme ADRENOVA S.A. ("la Société"), ayant son siège social à L-2130 Luxembourg, 9, Boulevard Dr Charles Marx, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 135738, a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 25 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 février 2008, numéro 478.

II. Que le comparant est le propriétaire de trois cent dix (310) actions, représentant l'entière du capital émis de la Société au montant de trente-et-un mille euros (Eur 31.000.-).

III. Que le comparant dûment représenté déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que le comparant dûment représenté en tant que seul actionnaire, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Qu'un bilan de clôture de la société ADRENOVA S.A. a été établi.

VI. Que le comparant dûment représenté déclare que les dettes connues seront payées et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VII. Que la Société autorise les mandants, ainsi que le délégué des mandants dûment autorisé, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.

VIII. Que décharge pleine et entière est accordée par le comparant dûment représenté aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX. Qu'il sera procédé à l'annulation des actions de la Société.

X. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social à L- 2130 Luxembourg, 9, Boulevard Dr Charles Marx.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le représentant du comparant a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: BOURKEL, KLEIN, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28/11/2014. Relation: EAC/2014/16264. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02/12/2014.

Référence de publication: 2014191643/46.

(140213814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**AECOM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.316.

---

Statuts coordonnés, suite à une augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 septembre 2014, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014191644/11.

(140213880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**Affretement Transports Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.

R.C.S. Luxembourg B 153.089.

---

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-3737 Rumelange, le 02 décembre 2014.

Monsieur Martial Vecchio

Gérant

Référence de publication: 2014191645/12.

(140213804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**Agence de Voyages Simon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 39, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 107.924.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191646/9.

(140214042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**AGS Airports International s.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Virta Ventures S.à r.l.).**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 181.904.

---

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 12 septembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014191647/11.

(140213876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**Ajeb, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 183.036.

---

Les statuts coordonnés au 20 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191650/10.

(140213438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**Allcorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 155.159.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191651/9.

(140213994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**Altaï S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grande Rue.  
R.C.S. Luxembourg B 159.138.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2014191653/12.

(140214137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**Alteri S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 183.916.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société ALTERI S.A. qui s'est tenue en date du 27 novembre 2014*

Il a été décidé ce qui suit:

Conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel qu'adopté par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi»), le Conseil d'Administration décide, après délibération, de désigner en qualité de dépositaire agréé, Maître Véronique Wauthier de l'Etude Tabery & Wauthier, 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, ou son successeur dans la profession.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014191654/17.

(140213448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**Antane Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 111.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ANTANE INVESTMENTS S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014191657/11.

(140213938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**Arcitro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 118.239.

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de ma fonction d'administrateur de votre société ARCITRO S.A. (RCSL B 118 239).

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Jean-Paul FRANK  
4, rue Henri Schnadt  
L-2530 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2014191663/13.

(140214054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**Arcitro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.239.

—  
Par la présente, nous démissionnons avec effet immédiat de notre mandat de commissaire aux comptes de votre société ARCITRO S.A. (RCSL B 118 239).

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Lux-Audit S.A.  
57, avenue de la Faïencerie  
L-1510 Luxembourg

Référence de publication: 2014191664/13.

(140214054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**Bethel Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 139.363.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 novembre 2014 que:  
L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 146, Muehlenweg L-2155 Luxembourg au 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014191691/12.

(140213713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**Wakil Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 152.273.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 octobre 2014 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

\* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

\* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

\* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de la société GESTMAN S.A., dont le mandat n'a pas été reconduit:

\* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014192230/23.

(140213977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**BILFINGER FRB Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 2A, rue Victor Prost.  
R.C.S. Luxembourg B 132.161.

—  
**AUSZUG**

Es geht aus dem Beschluss der Anteilsübertragung vom 30. September 2014 hervor dass:  
BILFINGER CONSTRUCTION GMBH HRB 23348 des Amtsgerichts Wiesbaden mit Sitz 3, Gustav-Nachtigal-Strasse, D-65189 Wiesbaden seine 1.250 Aktien der Gesellschaft BILFINGER SE HRB 710296 des Amtsgerichts Mannheim mit Sitz 1 - 5, Carl-Reiss-Platz, D-68165 Mannheim überträgt.

Das Gesellschaftskapital ist wie folgt zugeteilt:

1. BILFINGER SE mit Sitz 1- 5, Carl-Reiss-Platz, D-68165 Mannheim: 1.250 Anteile

Für gleichlautenden Auszug

Olaf Wegermann

Geschäftsführer

Référence de publication: 2014191693/17.

(140213610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

**Bio-Green, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 5, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 182.284.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions prises par le gérant en date du 30 septembre 2014*

Le gérant a décidé de transférer le siège social de la Société du 40, rue du Commerce, L-3450 Dudelange au 5, rue de la Libération, L-3510 Dudelange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191694/11.

(140213679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

**BMC Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 128.081.

—  
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

«ARGRE MANAGEMENT LLC», having its registered office at 40, West 57<sup>th</sup> Street, 20<sup>th</sup> Floor, 10019 New York, represented by Mr Enzo LIOTINO, Director, with professional address at 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, by virtue of a proxy, hereto annexed.

Such appearing party has requested the undersigned notary to record that it is the shareholder of "BMC Capital Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 128081, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 16 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 09 July 2007, number 1400.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

*Second resolution*

The shareholder decides to appoint, as liquidator of the Company:

Mr Enzo LIOTINO, Director, with professional address at 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

*Third resolution*

The shareholder decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same proxy holder, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with Us the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

- la société ARGRE MANAGEMENT LLC, ayant son siège social au 40, West 57<sup>th</sup> Street, 20<sup>th</sup> Floor, 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, ayant son adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée en date du 6 novembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée sous la dénomination «BMC Capital Luxembourg S.à r.l.», (ci-après la Société) une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B128081, constituée suivant acte notarié du 16 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1400 du 9 juillet 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'associé décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

#### *Deuxième Résolution*

L'associé décide de nommer en tant que liquidateur:

Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, ayant son adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

#### *Troisième Résolution*

L'associé décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande de la mandataire de la partie comparante le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous le notaire, le présent acte.

Signé: E. LIOTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 novembre 2014. Relation: EAC/2014/16102. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014191695/86.

(140213497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

**B.P. & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 49.018.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BOURKEL, PAVON & PARTNERS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks, constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 octobre 1994, publié au Mémorial C numéro 29 du 19 janvier 1995, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 49018.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, préqualifié en date du 25 août 1995, publié au Mémorial C numéro 577 de 1995.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Michel BOURKEL, demeurant professionnellement à L- 1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Donatella LECCI, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 33, rue Sainte Zithe.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Alexandre VANCHERI, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 33, rue Sainte Zithe.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination de la société de "BOURKEL, PAVON & PARTNERS S.A." en «B.P. & Partners S.A.» et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2.- Constatation de la démission de deux administrateurs avec décharge et confirmation que la société n'aura plus qu'un administrateur en fonction.

3.- Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 7 des statuts.

4.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (€ 30.986,69.-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de "BOURKEL, PAVON & PARTNERS S.A." en «B.P. & Partners S.A.» et modifie en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Elle existera sous la dénomination de «B.P. & Partners S.A.».

Les autres alinéas de l'article 1<sup>er</sup> restent inchangés.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale accepte les démissions de deux administrateurs Monsieur Giampaolo ALBERTINI et Monsieur Alexandre VANCHERI et leur accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale constate que la société sera administrée par un seul administrateur déjà nommé et en fonction à savoir Monsieur Michel BOURKEL, préqualifié.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, et engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé, et engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: BOURKEL, LECCI, VANCHERI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28/11/2014. Relation: EAC/2014/16263. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02/12/2014.

Référence de publication: 2014191696/72.

(140213991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**Brook Rock Holdings, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 71.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2014191699/10.

(140214096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**fkon CONSULTING S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 76.322.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014189919/9.

(140211547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**B.A.C.F., Bureau d'Assistance Comptable et Fiscale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 99.590.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire*

L'Assemblée a décidée de nommer à partir du 2 Décembre 2014

Monsieur Danny COOMANS, entrepreneur, né 16 Mai 1953 à Vilvoorde et résident à B-1840 Londerzeel Handelstraat 40 comme administrateur

Pour Extrait Conforme

Luxembourg, le 2 Décembre 2014.

Référence de publication: 2014191700/13.

(140214010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**Crown Manco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 171.720.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190065/9.

(140211667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**Cadogan Capital Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 160.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2014191701/10.

(140213846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**Corel Software (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.778.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 septembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014191715/11.

(140213879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**BPH, Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 124.770.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014*

1. L'Assemblée accepte la démission de M. René FALTZ, de M. Tom FELGEN et de M. Laurent BARNICH, du poste d'Administrateur de la société.

2. Etant donné que la Société a un actionnaire unique, l'Assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs à un.

3. L'Assemblée nomme pour une durée de 4 ans en remplacement des Administrateurs démissionnaires, Monsieur Paul AUGUSTIN, retraité, né le 28 janvier 1948 à Luxembourg et demeurant au 56, rue Bourschterbach, L-9018 Warken.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2018.

4. L'Assemblée accepte également la démission de la société LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A., en abrégé LOMAC S.A., de son poste de Commissaire.

5. L'Assemblée nomme pour une durée de 4 ans en remplacement du Commissaire démissionnaire, Monsieur Philippe AUGUSTIN, employé privé, né le 9 décembre 1978 à Karlsruhe et demeurant au 8, rue Notre Dame, résidence Millénaire, L-2240 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2018.

6. L'Assemblée transfère le siège au 8, rue Notre Dame, résidence Millénaire, L-2240 Luxembourg.

Référence de publication: 2014191697/22.

(140213540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**Campielo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 183.915.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société CAMPIELLO S.A. qui s'est tenue en date du 27 novembre 2014*

Il a été décidé ce qui suit:

Conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel qu'adopté par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi»), le Conseil d'Administration décide, après délibération, de désigner en qualité de dépositaire agréé, Maître Véronique Wauthier de l'Etude Tabery & Wauthier, 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, ou son successeur dans la profession.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014191719/17.

(140213444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**Capesius et Reding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5852 Hesperange, 10, rue d'Itzig.

R.C.S. Luxembourg B 27.368.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPESIUS ET REDING S.à r.l.

Référence de publication: 2014191720/10.

(140214151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**Capital International Management Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.479.

—  
*Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 octobre 2014*

Composition du Conseil de Gérance:

- Il a été décidé de renouveler les mandats de Messieurs Hamish FORSYTH, Francois NOTE, Michael SABBATINI, Peter SMITH et Monsieur Fabrice REMY en tant que Gérants de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2015.

Au 30 octobre 2014 le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- Monsieur Hamish FORSYTH (Président du Conseil de Gérance)
- Monsieur Francois NOTE
- Monsieur Michael SABBATINI
- Monsieur Peter SMITH
- Monsieur Fabrice REMY

- Il a été décidé de renouveler le mandat de DELOITTE Audit S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

*Pour le Conseil de Gérance de Capital International Management Company S.à r.l.*

Référence de publication: 2014191721/23.

(140212971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**Capital International Management Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.479.

—  
*Extrait des Résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 11 mars 2014 et du Contrat Dirigeant daté du 1<sup>er</sup> avril 2014*

Le Conseil de Gérance a noté la démission de Madame Kabira BALAKCHOUR en tant que Dirigeant (Délégué à la gestion journalière) de la Société avec effet au 14 avril 2014.

Sur la base du Contrat Dirigeant, avec effet au 15 avril 2014, Monsieur Rubem HERZOG (résident professionnellement 37A, avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg), a pris ses fonctions en tant que Dirigeant (Délégué à la gestion journalière) de la Société.

Il a été noté de préciser l'adresse professionnelle de Monsieur Omar CHANAN (Délégué à la gestion journalière) de 37, avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, à 37A, avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

*Pour le Conseil de Gérance de Capital International Management Company S.à r.l.*

Référence de publication: 2014191722/19.

(140212971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**CG2M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 192.263.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-sept novembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Michel THIL, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1747 Luxembourg, 32, op der Heed, agissant en tant que mandataire de Monsieur Guy MARET, administrateur de société, né le 11 mars 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-6940 Niederanven, route de Trèves, 141, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- L'import-export, la commercialisation de tous produits et articles de décoration, de mode, vestimentaires, chaussures et accessoires ainsi que toutes transactions commerciales et industrielles de toute nature.

Elle aura également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi sur les sociétés commerciales, accorder à toute société du groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "CG2M S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Niederanven.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 8.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** Chaque année le trente-et-un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

*Disposition transitoire:*

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

*Souscription et libération:*

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par le comparant Monsieur Guy MARET, prénommé et ici représenté comme ci-avant, et entièrement libérées moyennant apport en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

*Frais*

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ huit cents euros (EUR 800.-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

*Décisions de l'associé unique:*

Et l'associé unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:  
Monsieur Guy MARET, prénommé.
- 2.-La Société est engagée et représentée valablement par la signature du gérant unique.
- 3.- Le siège social est établi à L-6940 Niederanven, route de Trèves 141.

DONT ACTE, fait et passé Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par noms, prénoms, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. THIL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2014. LAC/2014/54743. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 02 décembre 2014.

Référence de publication: 2014191731/94.

(140213563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

**CF Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.913.

L'an deux mille quatorze, le douze novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Madame Christine FORNAROLI, née à Verviers (Belgique), le 24 novembre 1968, demeurant au 50, Am Bongert, L-1270 Luxembourg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul et unique associé actuel de la société CF CONSULTING S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 mars 2013, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1110 du 10 mai 2013;

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide d'ajouter une enseigne commerciale dénommée «LM» ou «Innovative Lifestyle Management» de sorte que l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de CF Consulting S.à r.l. La société aura comme enseigne commerciale: «LM» ou «Innovative Lifestyle Management».»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FORNAROLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53234. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2014191730/33.

(140214090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

**Chimindu International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 162.986.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société CHIMINDU INTERNATIONAL S.A. qui s'est tenue en date du 27 novembre 2014*

Il a été décidé ce qui suit:

Conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel qu'adopté par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi»), le Conseil d'Administration décide, après délibération, de désigner en qualité de dépositaire agréé, Maître Véronique Wauthier de l'Etude Tabery & Wauthier, 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, ou son successeur dans la profession.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014191733/17.

(140213434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**MML Capital VI Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 192.252.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth November,  
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

MML Capital Partners Fund VI LP, a limited partnership existing under laws of Jersey, having its registered office at 11-12 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, registered with the Jersey Companies Registry under number LP16109, acting through its general partner, MML Capital Partners Fund VI GP LP, existing under laws of Jersey, having its registered office at 11-12 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, registered with the Jersey Companies Registry under number 1835,

represented by Mr. Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains,  
by virtue of the power of attorney under private seal given on November 26, 2014.

Such appearing party, represented as aforementioned, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a limited company (société anonyme) under the name of "MML Capital Europe VI Equity S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Niederanven by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in any form whatsoever in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange, or in any other manner any stock, share and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments of any kind, and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange, or differently. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company can acquire, develop, hold investment properties and sale some or part of these properties as part of the orderly management of the investment, promotion, sale management and/or lease of real estate properties either in Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated com-

panies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of one thousand (1,000) shares with a par value of thirty one euro (EUR 31) each, divided into:

- One hundred (100) Class A shares;
- One hundred (100) Class B shares;
- One hundred (100) Class C shares;
- One hundred (100) Class D shares;
- One hundred (100) Class E shares;
- One hundred (100) Class F shares;
- One hundred (100) Class G shares;
- One hundred (100) Class H shares;
- One hundred (100) Class I shares;
- One hundred (100) Class J shares;

The Company' subscribed share capital may be increased through the creation of one or more entire classes of shares by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire classes of shares provided however that the Company may not at any time cancel the Class A shares. In case of cancellation of classes of shares such cancellation shall be made in the following order:

- Class J shares;
- Class I shares;
- Class H shares;
- Class G shares;
- Class F shares;
- Class E shares;
- Class D shares;
- Class C shares; and
- Class B shares.

In the event of a reduction of share capital through the cancellation of any class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holder thereof (pro rata to its/their holding in such class of shares) to such portion of the total cancellation amount as is determined by the board of directors and approved by the general meeting, and the holders of shares of the cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of relevant class held by them and cancelled.

**Art. 6. Shares.** The rights and obligations attached to the shares of different classes shall be identical, unless otherwise set forth by law.

The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives or following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with the article 1690 of the Luxembourg Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Meetings of the Shareholders of the Company.** In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting is held at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices on the second Tuesday of the month of July at 2.00 pm. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (2) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

**Art. 9. Management.** In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least 2 (two) new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of Companies Act 1915.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

**Art. 10. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and the causes of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written

notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, the circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held, and bear the date of the last signature.

A resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 10. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 10 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 12. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 13. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 14. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two directors of the Company or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 17. Statutory auditor(s).** The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall terminate on the 31 December of the same year.

**Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

In any year in which the Board of Directors resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed subject to the allocation of net profits to the legal reserve required by the law, in the following order of priority:

- First, the holders of Class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0,25%) of the par value of the Class A shares held by them, then,
- the holders of Class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0,25%) of the par value of the Class B shares held by them, then,
- the holders of Class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0,25%) of the par value of the Class C shares held by them, then,
- the holders of Class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0,25%) of the par value of the Class D shares held by them, then,
- the holders of Class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0,25%) of the par value of the Class E shares held by them, then,
- the holders of Class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0,25%) of the par value of the Class F shares held by them, then,
- the holders of Class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0,25%) of the par value of the Class G shares held by them, then,
- the holders of Class H shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0,25%) of the par value of the Class H shares held by them, then,
- the holders of Class I shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0,25%) of the par value of the Class I shares held by them, and then,
- the holders of Class J shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J shares) have been cancelled at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I shares).

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 20. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and of the modifying Acts.

#### *Transitory provisions*

The first business year begins today and ends on 31<sup>st</sup> of December 2015.

The first annual General Meeting will be held in 2016.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing, MML Capital Partners Fund VI LP, prenamed, hereby declares to subscribe thousand (1000) shares, representing the total share capital of the Company.

The shares have been paid up by the Shareholder to the extent of 100% by payment in cash, so that the sum of thirty one thousand euros (EUR 31,000) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the shareholder*

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at three (3) directors and that of the auditors at 1 (one).
2. The following persons are appointed as directors of the Company:

- Mr. James Bermingham, a private employee, born on 19 December 1972 in Sheffield (UK), residing professionally at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

- Ms Anke Jager, a private employee, born on 22 April 1968 in Salzgitter (Germany), residing professionally at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

- Ms Dalia Bleyer, a private employee, born on 17 June 1983 in Alytus (Lithuania), residing professionally at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

The mandate of the Directors will expire after the Annual Meeting of Shareholders held in 2020.

3. KPMG Luxembourg, with registered address at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149.133, is elected as statutory auditor.

The mandate of the statutory auditor will expire after the Annual Meeting of Shareholders held in 2020.

4. The address of the registered office of the Company is at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six novembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

MML Capital Partners Fund VI LP, un limited partnership, soumis au droit de Jersey, avec siège social à 11-12 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, enregistré auprès du registre des Sociétés de Jersey sous le numéro LP16109, agissant par son General Partner, MML Capital Partners Fund VI GP Limited, une société à responsabilité limitée du droit de Jersey, avec siège social à 11-12 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, enregistré auprès du registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1835,

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 novembre 2014.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «MML Capital Europe VI Equity S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Niederanven par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise, nonobstant le transfert provisoire du siège social.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion

et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31.-) chacune, divisé en

- cent (100) actions de la catégorie A,
- cent (100) actions de la catégorie B,
- cent (100) actions de la catégorie C,
- cent (100) actions de la catégorie D,
- cent (100) actions de la catégorie E,
- cent (100) actions de la catégorie F,
- cent (100) actions de la catégorie G,
- cent (100) actions de la catégorie H,
- cent (100) actions de la catégorie I, et
- cent (100) actions de la catégorie J.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté la création d'un ou plusieurs catégories d'actions par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégories d'actions à condition cependant que la Société ne peut à aucun moment annuler des actions de la catégorie A. En cas d'annulation de catégories d'actions, cette annulation sera faite dans l'ordre suivant:

- actions de la catégorie J;
- actions de la catégorie I;
- actions de la catégorie H;
- actions de la catégorie G;
- actions de la catégorie F;
- actions de la catégorie E;
- actions de la catégorie D;
- actions de la catégorie C; et
- actions de la catégorie B.

En cas de réduction du capital social par l'annulation d'une catégorie d'actions, (dans l'ordre indiqué ci-dessus), chaque propriétaire de la catégorie d'actions concernée (au prorata de sa détention d'actions dans cette catégorie) aura droit à une partie du montant total représentant l'annulation telle que déterminée par le conseil d'administration et approuvée par l'assemblée générale; les propriétaires d'actions de la catégorie d'actions qui est annulée recevront de la Société un montant qui est égal à la valeur d'annulation par actions pour chaque action de la catégorie d'actions concernée détenue par ce propriétaire et qui est annulée.

**Art. 6. Actions.** Les droits et obligations attachés à chaque catégorie d'actions seront identiques, à moins que la loi n'en dispose autrement.

Les actions sont et restent nominatives.

Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société et peut être consulté par chaque actionnaire à sa demande.

Un transfert d'actions est effectué par l'inscription au registre des actionnaires d'une déclaration de transfert, dûment datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants dûment habilités ou par une notification faite à la Société et une acceptation par la Société suivant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

La Société peut également accepter comme preuve d'un transfert d'actions d'autres documents qui reflètent l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixés par la loi.

**Art. 7. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juillet à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 9. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant ce qui précède, des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont aussi valides et exécutoires que celles prises lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Un résolution du Conseil peut aussi être passé en écrit, pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 10. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant).

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 14. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 15. Commissaire(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Pendant l'année au cours de laquelle le Conseil d'Administration décide un paiement de dividendes prélevés sur les bénéfices nets et les réserves disponibles provenant des bénéfices reportés, le montant ainsi disponible sera distribué de la manière suivante sous condition de l'affectation des bénéfices nets à la réserve légales en conformité avec les dispositions légales:

- d'abord, les propriétaires des actions de la catégorie A auront le droit de recevoir une distribution de dividende concernant l'année en cours pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des actions de la catégorie A détenues par ces propriétaires;
- les propriétaires des actions de la catégorie B auront le droit de recevoir une distribution de dividende concernant l'année en cours pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des actions de la catégorie B détenues par ces propriétaires;
- les propriétaires des actions de la catégorie C auront le droit de recevoir une distribution de dividende concernant l'année en cours pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des actions de la catégorie C détenues par ces propriétaires;
- les propriétaires des actions de la catégorie D auront le droit de recevoir une distribution de dividende concernant l'année en cours pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des actions de la catégorie D détenues par ces propriétaires;
- les propriétaires des actions de la catégorie E auront le droit de recevoir une distribution de dividende concernant l'année en cours pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des actions de la catégorie E détenues par ces propriétaires;
- les propriétaires des actions de la catégorie F auront le droit de recevoir une distribution de dividende concernant l'année en cours pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominal des actions de la catégorie F détenues par ces propriétaires;
- les propriétaires des actions de la catégorie G auront le droit de recevoir une distribution de dividende concernant l'année en cours pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des actions de la catégorie G détenues par ces propriétaires;
- les propriétaires des actions de la catégorie H auront le droit de recevoir une distribution de dividende concernant l'année en cours pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des actions de la catégorie H détenues par ces propriétaires;
- les propriétaires des actions de la catégorie I auront le droit de recevoir une distribution de dividende concernant l'année en cours pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des actions de la catégorie I détenues par ces propriétaires;
- les propriétaires des actions de la catégorie J auront le droit de recevoir une distribution de dividende concernant l'année en cours pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des actions de la catégorie J détenues par ces propriétaires.

Au cas où la totalité de la dernière catégorie d'actions par ordre alphabétique (c'est-à-dire les actions de la catégorie J) a été annulée lors de la distribution de dividendes, le solde de toute distribution de dividendes sera alors alloué à la catégorie d'actions précédente dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire initialement aux actions de la catégorie I).

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou de(s) liquidateur(s).

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions du quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2016.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, MML Capital Partners Fund VI LP prénommée, déclare souscrire les mille (1.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un).
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
  - Mr. James Bermingham, employé privé, né le 19 décembre 1972 à Sheffield (UK), demeurant professionnellement à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;
  - Ms Anke Jager, employée privée, née le 22 avril 1968 à Salzgitter (Allemagne), demeurant professionnellement à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;
  - Ms Dalia Bleyer, employée privée, née le 17 juin 1983 à Alytus (Lituanie), demeurant professionnellement à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2020.

3. KPMG Luxembourg, avec siège social à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149.133, est nommée commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2020.

4. Le siège social de la Société est fixé au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude de notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 novembre 2014. REM/2014/2596. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Référence de publication: 2014192010/608.

(140213446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

**MML Capital Europe VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 192.251.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth November,  
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

MML Capital Partners Fund VI LP, a limited partnership existing under laws of Jersey, having its registered office at 11-12 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, registered with the Jersey Companies Registry under number LP16109, acting through its general partner, MML Capital Partners Fund VI GP LP, existing under laws of Jersey, having its registered office at 11-12 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, registered with the Jersey Companies Registry under number 1835,

represented by Mr. Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains,  
by virtue of the power of attorney under private seal given on November 26, 2014.

Such appearing party, represented as aforementioned, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a limited company (société anonyme) under the name of "MML Capital Europe VI S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Niederanven by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in any form whatsoever in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange, or in any other manner any stock, share and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments of any kind, and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

The Company' subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

**Art. 6. Shares.** The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with the article 1690 of the Luxembourg Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Meetings of the Shareholders of the Company.** In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting is held at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices on the second Tuesday of the month of July at 2.30 pm. If such day is a legal holiday, the annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (2) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

**Art. 9. Management.** In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least 2 (two) new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of Companies Act 1915.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

**Art. 10. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and the causes of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, the circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held, and bear the date of the last signature. Article 10 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 12. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 13. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 14. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two directors of the Company or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 15. Statutory auditor(s).** The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> January of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 17. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 18. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 19. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

**Art. 20. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and of the modifying Acts.

#### *Transitory provisions*

The first business year begins today and ends on 31<sup>st</sup> of December 2015.

The first annual General Meeting will be held in 2016.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing, MML Capital Partners Fund VI LP, prenamed, hereby declares to subscribe three hundred and ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

The shares have been paid up by the Shareholder to the extent of 100% by payment in cash, so that the sum of thirty one thousand euros (EUR 31,000) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at on thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the shareholder*

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at three (3) directors, and that of the auditors at 1 (one).

2. The following persons are appointed as directors of the Company:

- Mr. James Bermingham, a private employee, born on 19 December 1972 in Sheffield (UK), residing professionally at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

- Ms Anke Jager, a private employee, born on 22 April 1968 in Salzgitter (Germany), residing professionally at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

- Ms Dalia Bleyer, a private employee, born on 17 June 1983 in Alytus (Lithuania), residing professionally at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

The mandate of the Directors will expire after the Annual Meeting of Shareholders held in 2020.

3. KPMG Luxembourg, with registered address at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149.133, is elected as statutory auditor.

The mandate of the statutory auditor will expire after the Annual Meeting of Shareholders held in 2020.

4. The address of the registered office of the Company is at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six novembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

MML Capital Partners Fund VI LP, un limited partnership, soumis au droit de Jersey, avec siège social à 11-12 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, enregistré auprès du registre des Sociétés de Jersey sous le numéro LP16109, agissant par son General Partner, MML Capital Partners Fund VI GP Limited, une société à responsabilité limitée du droit de Jersey, avec siège social à 11-12 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, enregistré auprès du registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1835,

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donné le 26 novembre 2014.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «MML Capital Europe VI S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Niederanven par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** L'objectif de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres participations, valeurs mobilières, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de créance de toute nature, et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par une entité publique ou privée. Il peut participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Il peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine.

La Société peut emprunter sous toute forme et peut émettre des billets, des obligations et tout type de titres de créance et de capitaux propres. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et d'autres sociétés. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, céder, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, plus généralement, pour son propre bénéfice et celui de tout autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut utiliser des techniques et instruments permettant de gérer efficacement ses investissements et de se protéger contre les risques de crédit, les fluctuations de change, les risques de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont et restent nominatives.

Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société et peut être consulté par chaque actionnaire à sa demande.

Un transfert d'actions est effectué par l'inscription au registre des actionnaires d'une déclaration de transfert, dûment datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants dûment habilités ou par une notification faite à la Société et une acceptation par la Société suivant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

La Société peut également accepter comme preuve d'un transfert d'actions d'autres documents qui reflètent l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixés par la loi.

**Art. 7. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juillet à 14.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 9. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au

moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 10. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant).

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 14. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 15. Commissaire(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou de(s) liquidateur(s).

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions du quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2016.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, MML Capital Partners Fund VI LP, prénommée, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% par paiement en espèces, de sorte que le montant de thirty-one thousand euros (EUR 31.000.-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cinq-cent euros (EUR 1.500,-).

*Résolutions de l'associé unique*

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un).

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- Mr. James Bermingham, employé privé, né le 19 décembre 1972 à Sheffield (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

- Ms Anke Jager, employée privée, née le 22 avril 1968 à Salzgitter (Allemagne), demeurant professionnellement à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

- Ms Dalia Bleyer, employée privée, née le 17 juin 1983 à Alytus (Lituanie), demeurant professionnellement à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2020

3. KPMG Luxembourg, avec siège social à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149.133, est nommée commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2020

4. Le siège social de la Société est fixé au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude de notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 novembre 2014. REM/2014/2595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Référence de publication: 2014192011/473.

(140213412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

**Nickel Grafton One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 192.274.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty fourth day of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

PWREF II HOLDING S.à r.l., a Société à responsabilité limitée established and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under register number B 173 657, having its registered office at 22, Grand Rue, 3<sup>rd</sup> Floor, L-1660 Luxembourg and having a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros).

The founder is here represented by Mrs. Flora Gibert, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party as represented has requested the notary to draw up the following bylaws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office.**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of Nickel Grafton One S.à r.l..

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

**Art. 8.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers.

In that case, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of one member of the board of managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without their having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its members a chairman and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose. The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager and by the signature of any duly authorized representative within the limits of such authorization.

The board of managers shall meet as often as required in the Grand Duchy of Luxembourg, upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager who is not a resident of the United Kingdom may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 19.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December. Exceptionally, the first financial year commences on the date of incorporation of the Company and terminates on the thirty-first of December 2015.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

**Art. 23.** In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

### Applicable law

**Art. 26.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

### Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by PWREF II HOLDING S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.- (one thousand two hundred Euros).

### General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Samuel Kreber, born on 10 March 1973 in Metz, France, with professional address at 22, Grand Rue, 3<sup>rd</sup> Floor, L-1660 Luxembourg;

- Mr. Gérard Becquer, born on 29 April 1956 in Briey, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr. Stéphane Bourg, born on 20 October 1973 in Nantes, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by their sole signature.

2) The Company shall have its registered office at 22, Grand Rue, 3<sup>rd</sup> Floor, L-1660 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre novembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

PWREF II HOLDING S.à r.l., une Société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173 657, ayant son siège social à 22, Grand Rue, 3<sup>rd</sup> Floor, L-1660 Luxembourg, et ayant un capital social de EUR 12,500.- (douze mille cinq cents Euros).

Fondateur ici représenté par Madame Flora Gibert en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant tel que représenté a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

## A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de Nickel Grafton One S.à r.l..

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un membre du conseil de gérance ou la par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. La société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature unique de tout gérant et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que nécessaire au Grand-Duché de Luxembourg, sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant qui n'est pas résident au Royaume-Uni peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visio-conférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, la première année sociale débute au jour de la constitution de la Société et termine le 31 décembre 2015.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pourcent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 23.** En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### **Loi applicable**

**Art. 26.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription - Libération*

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par PWREF II HOLDING S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,- (mille deux cents Euros).

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Samuel Kreber, né le 10 mars 1973 à Metz, France avec adresse professionnelle au 22, Grand Rue, 3<sup>ème</sup> étage, L-1660 Luxembourg;

- Monsieur Gérard Becquer, né le 29 avril 1956 à Briey, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur Stéphane Bourg, né le 20 octobre 1973 à Nantes, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et de l'engager valablement par leur signature unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 22 Grand Rue, 3<sup>ème</sup> étage, L-1660 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55660. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Référence de publication: 2014192029/331.

(140213868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

**PHM Topco 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.814.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of November.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "PHM Topco 13 S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse (the "Company"), registered at the Luxembourg register of commerce and companies under number B 151814, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary of March 4, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 828 of April 22, 2010. The Articles of Incorporation of the Company have been amended by a notarial deed on June 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1741 of August 26, 2010.

The extraordinary general meeting is opened and is presided over by Mr. Raphaël PONCELET, chartered accountant, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Alexandre DUPONT, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Grégory GOSSELIN, expert-comptable, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. To reduce the Company's issued capital by an amount of one hundred Pound Sterling (GBP 100.-) so as to bring it from its present amount of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-) to an amount of fourteen thousand nine hundred Pound Sterling (GBP 14,900.-) by cancellation of one hundred (100) Class E having each a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-);

2. Amendment of Article 6 of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the taken decisions;

3. Miscellaneous.

II) The sole shareholder represented, as well as the proxy of the represented shareholder, and the number of the shares held by such shareholder are shown on an attendance list which, signed by the proxy of the shareholder and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from said attendance list that all the shares representing the total capital are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda of which the sole shareholder was informed prior this meeting.

After deliberation, the extraordinary general meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting STATES that the Company is holding one hundred (100) Class E, being all own shares resulting from its buybacks and DECIDES to proceed to their cancellation.

The extraordinary general meeting DECIDES to reduce the Company's corporate capital by an amount of one hundred Pound Sterling (GBP 100.-) so as to bring it from its present amount of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-) to an amount of fourteen thousand nine hundred Pound Sterling (GBP 14,900.-) by cancellation of one hundred (100) Class E having each a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-).

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, article 6 of the Company's articles of association is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at fourteen thousand nine hundred Pound Sterling (GBP 14,900.-), represented by fourteen thousand (14,000) Class A shares, one hundred (100) Class B shares, one hundred (100) Class C shares, one hundred (100) Class D shares, one hundred (100) Class F shares, one hundred (100) Class G shares, one hundred (100) Class H shares, one hundred (100) Class I shares, one hundred (100) Class J shares and one hundred (100) Class K shares, each share with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) and which such rights and obligations as set out in the present Articles, all subscribed and fully paid-up."

187051

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately at one thousand five hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf novembre

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de «PHM Topco 13 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151814, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 828 du 22 avril 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte notarié en date du 30 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1741 du 26 août 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Alexandre DUPONT, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Grégory GOSSELIN, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduire le capital social de la Société à concurrence de cent livres sterling (GBP 100,-) pour le ramener de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) à quatorze mille neuf cents livres sterling (GBP 14.900,-) par l'annulation de cent (100) parts sociales de Classe E, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-);

2. Modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises;

3. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant l'unique associé représenté, ainsi que le mandataire de l'associé représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient, laquelle, après avoir été signée par le mandataire de l'associé et par les membres du Bureau, sera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Le pouvoir de l'associé représenté, signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera également annexé au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à cette assemblée, qui est par conséquent dûment constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, qui a été communiqué à l'associé unique avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire adopte, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire CONSTATE que la Société détient CENT (100) parts sociales de Classe E, pour son propre compte provenant des rachats effectués par elle et décide de procéder à leur annulation.

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de réduire le capital social à concurrence d'un montant de cent livres sterling (GBP 100,-) pour le ramener de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) à quatorze mille neuf cents livres sterling (GBP 14.900,-) par l'annulation de CENT (100) parts sociales de Classe E ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-).

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatorze mille neuf cents Livres Sterling (GBP 14.900,-), représenté par quatorze mille (14.000) parts sociales de Classe A, cent (100) parts sociales de Classe B, cent (100) parts sociales de Classe C, cent (100) parts sociales de Classe D, cent (100) parts sociales de Classe F, cent (100) parts sociales de Classe G, cent

(100) parts sociales de Classe H, cent (100) parts sociales de Classe I, cent (100) parts sociales de Classe J et cent (100) parts sociales de Classe K, chacune des parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-), et ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. PONCELET, A. DUPONT, G. GOSSELIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15849. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014192075/127.

(140213835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

**Valerus Compression Services, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.383.960,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.611.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of November,

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Valerus Compression Services, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 17,383,960, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 173.611 (the "Company").

There appeared

Axip Energy Services, LP, a limited partnership, duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Texas, United States of America, having its registered office at 919 Milam, Suite 850, Houston, Texas 77002, United States of America and registered with the Secretary of State of Texas Corporations Section under number 800147176 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 17,383,960 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Decision to dissolve and put the Company into liquidation;
2. Granting full discharge to the managers for the performance of their duties under their mandates;
3. Appointment of Axip Energy Services, LP as liquidator of the Company;
4. Decision to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the Sole Shareholder; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

It is resolved to give full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates that expire today.

*Third resolution*

It is resolved to appoint the Sole Shareholder as liquidator of the Company.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation of the Company and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the Sole Shareholder and under its sole signature, which validly binds the Company, notably borrow money to pay the debts of the Company, mortgage and pledge the assets of the Company and dispose of the properties of the Company.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the Company.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed have been estimated at about EUR 2,100.-.

The corporate capital is valued at EUR 14,013,600.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Valerus Compression Services, une société à responsabilité limitée valablement constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social d'un montant de USD 17.383.960 ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 173.611 (la «Société»).

A comparu

Axip Energy Services, LP une société valablement constituée et existant selon les lois de l'Etat du Texas ayant son siège social au 919 Milan, étage Suite 1000, Houston, Texas 77002, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secretary of State of Texas Corporations Sections sous le numéro 800147176 (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 17.383.960 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de dissoudre et de mettre la Société en liquidation;
2. Décharge donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;
3. Nomination de Axip Energy Services, LP en qualité de liquidateur de la Société;

4. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans aucune autorisation préalable spécifique de l'Associé Unique; et

#### 5. Divers

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

##### *Première résolution*

Il est décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de procéder à la liquidation de la Société.

##### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats qui prennent fin ce jour.

##### *Troisième résolution*

Il est décidé de nommer l'Associé Unique en qualité de liquidateur de la Société.

##### *Quatrième résolution*

Il est décidé d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation de la Société et d'effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, sans aucune autorisation préalable spécifique de l'Associé Unique et sa signature individuelle engage la Société, notamment pour emprunter pour payer les dettes sociales, hypothéquer les biens de la Société ou les donner en gage et aliéner les immeubles de la Société.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 2.100,- EUR.

Le capital social de la Société est évalué à 14.013.600,- EUR

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants agissant par l'intermédiaire de leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2014. Relation GRE/2014/4677. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014192210/119.

(140213635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

---

#### **Zender International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 56.102.

##### *Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 avril 2014*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, comme Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014191601/14.

(140212809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

---

**Leo DT-Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6637 Waasserbilig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 143.583.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Référence de publication: 2014191948/10.

(140213484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

**Oyster Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.117.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du:*

En date du 16 avril 2014, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

De renouveler le mandat des personnes suivantes:

- Monsieur Massimo Paolo GENTILI, administrateur
- Monsieur Xavier GUILLON, administrateur
- Monsieur Miguel GONZALEZ, administrateur
- Monsieur Mark LLOYD-PRICE, administrateur
- PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé

avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

OYSTER ASSET MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2014192056/20.

(140213717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

**Müller Trade AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 96.180.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 29. Oktober 2014*

Es wurde, u.a. beschlossen:

die Mandate der im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars für die Dauer von sechs Jahren bis Ablauf der Generalversammlung des Jahres 2020 zu verlängern, und zwar:

- Frau Bianca MÜLLER, Angestellte, wohnhaft in L-9147 ERPELDANGE, Verwaltungsratsmitglied und Präsidentin des Verwaltungsrates.

- Herr Bruno MÜLLER, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4770 AMEL, Verwaltungsratsmitglied.

- IMMO MÜLLER Kommanditgesellschaft auf Aktien, mit Sitz in B-4770 AMEL, Verwaltungsratsmitglied.

- FN-SERVICES S.à r.l. mit Sitz in L-9991 WEISWAMPACH, 61, Gruuss-Strooss, Kommissar.

Dieser Beschluss wird einstimmig gefasst.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 1. Dezember 2014.

Für MÜLLER TRADE A.G.

Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014192021/22.

(140214157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

**INVESCO Real Estate Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.504.950,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.753.

—

*Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Gesellschaft vom 29. August 2014*

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 29. August 2014 beschlossen,

1. Herrn Andrew Rofe, geschäftsansässig in 43-45 Portman Square, GB - W1H 6LY London, mit Wirkung zum 29. August 2014 als Geschäftsführer abuberufen;

2. Herrn Duncan Watt, geschäftsansässig in St Mary's Road South Ascot, bâtiment Woodlawn, GB - SL5 9AX Bershire als Geschäftsführer abuberufen;

3. Herrn Herbert Spangler, geschäftsansässig in 12, Sendlinger Strasse, D-80331 München als Geschäftsführer abuberufen;

Die Geschäftsführer Richard Lee Phegley und David Neil Farmer haben 2001 Ross Avenue, Suite 3400, Dallas, TX 75201;

Der alleinige Gesellschafter ist geschäftsansässig in Perpetual Park, Perpetual Park Drive, Henley-on-Thames, RG9 1HH, United Kingdom

Référence de publication: 2014191921/20.

(140213547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

**Patron Scimitar Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.377.

—

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 1<sup>er</sup> décembre 2014*

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. José Luis Monteiro Correia de son poste de gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2014.- Nomination de M. Steve van den Broek, directeur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

- M. Steve van den Broek, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2014192065/20.

(140213482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

**Neipperg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.921.

—

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Neipperg S.A.*

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014192036/12.

(140214020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.